Atlas de l'illettrisme en France

#2

septembre 2022

anlci
AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Édito

L'illettrisme et l'illectronisme en entreprise : du déni à l'action.

Les transformations numériques, la transition énergétique, les exigences de sécurité et de qualité, le développement du télétravail percutent le quotidien de tous, travailleurs et entreprises. Entretenir, développer ses connaissances techniques ou en acquérir de nouvelles devient de plus en plus nécessaire, ce qui fragilise d'autant plus celles et ceux qui ne maîtrisent pas les compétences de base.

Parmi les 2,5 millions de personnes confrontées à l'illettrisme, plus de la moitié exerce un emploi. Pourtant dans notre pays, encore trop de salariés ou d'agents publics peu ou pas qualifiés ne bénéficient pas d'actions de formation de base.

Comment agir efficacement si on ne nomme pas et si on ne mesure pas l'ampleur de ce problème ? Quels sont les secteurs professionnels concernés par l'illettrisme ? Quel est le profil des personnes les plus éloignées de l'emploi ? Comment la certification CléA se déploie-t-elle sur les territoires ? Quels sont les territoires les plus concernés par l'illectronisme ?

La seconde édition de l'Atlas de l'illettrisme en France apporte des éléments de réponse à ces questions pour que la prise de conscience augmente et que les solutions se développent.

Christian Janin
Président de l'ANLCI

Hervé Fernandez
Directeur

Le visage de l'illettrisme

1

Combien de personnes sont concernées ? Où vivent-elles ? Quel est leur âge ?

2 500 000

PERSONNES

SONT EN SITUATION D'ILLETTRISME

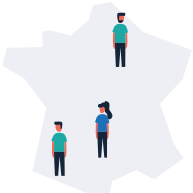

soit **7%**

DE LA POPULATION ÂGÉE DE 18 À 65 ANS RÉSIDANT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET AYANT ÉTÉ SCOLARISÉE EN FRANCE

SUR LES 2,5M DE PERSONNES CONCERNÉES :

+ de **50%**

ONT PLUS DE 45 ANS

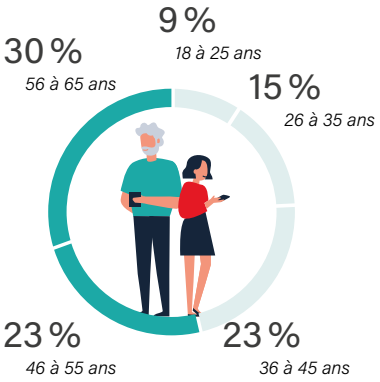

50 %

VIVENT DANS DES ZONES FAIBLEMENT PEUPLÉES

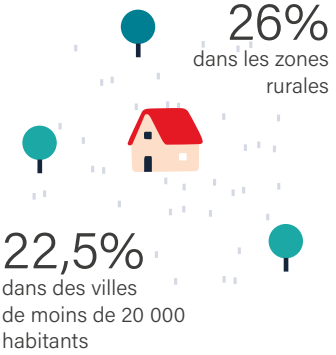

Source : enquête IVQ Insee-ANLCI 2012

ILLETTRISME : HOMMES OU FEMMES ?

60,5%

SONT DES HOMMES

39,5%
sont des femmes

Le saviez-vous

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Illettrisme et numérique

2

13 millions

DE PERSONNES SONT EN DIFFICULTÉ AVEC LE NUMÉRIQUE

Source : Mission Société Numérique, 2017

Source : Baromètre 2021, Credoc

36%

DES 18-24 ANS
évoquent au moins une difficulté avec les compétences de base, impactant leurs capacités à utiliser pleinement les outils numériques

+ de 50%

DES PERSONNES QUI ONT DU MAL AVEC LA LECTURE, LE CALCUL OU L'ÉCRITURE
expriment des freins à la connexion et l'utilisation des outils numériques au quotidien

(manque de maitrise des outils numériques, équipement trop ancien, ou manque d'équipement ou d'accès),

20%

DES ADULTES
rencontrent des difficultés en lecture, écriture ou calcul, impactant leurs capacités à utiliser pleinement les outils numériques

28%

DES NON DIPLÔMÉS
ont renoncé à accomplir une démarche en ligne en 2021

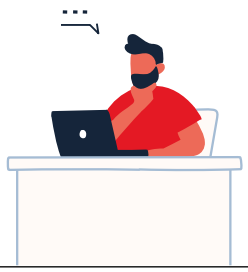

Source : baromètre du numérique 2021

Le saviez-vous

Pour l'ANLCI, l'illettrisme numérique (ou l'illectronisme) désigne la « situation d'une personne ne maitrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante ».

INDICE DE FRAGILITÉ NUMÉRIQUE

Cet indice révèle les territoires où la population est la plus à risque d'exclusion numérique.

(Indicateurs retenus pour illustrer le risque d'exclusion numérique : taux de pauvreté, accès aux bibliothèques, ménages monoparentaux, taux de chômage, part des étrangers, dépendances aux prestations sociales, part des pas ou peu qualifiés)

2.1 Carte des risques d'exclusion numérique

Source : MEDNUM, 2021 – www.fragilite-numerique.fr

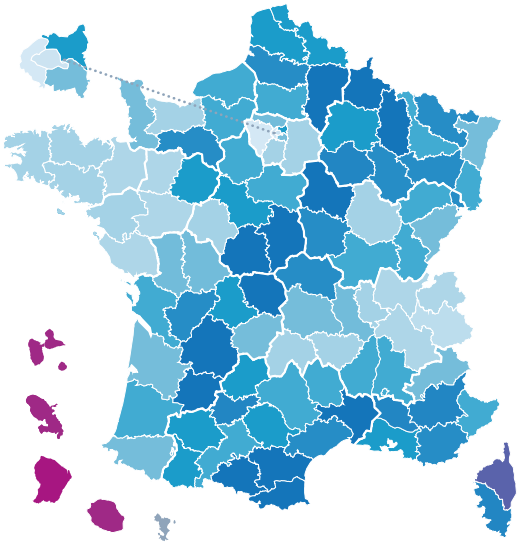

Score fragilité numérique
bas — haut
non significatifs

Zoom sur l'illectronisme en Bourgogne-Franche-Comté et dans les Hauts-de-France

1.1 Taux d'illectronisme par intercommunalité en Bourgogne-Franche-Comté

Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, recensement de la population 2018.

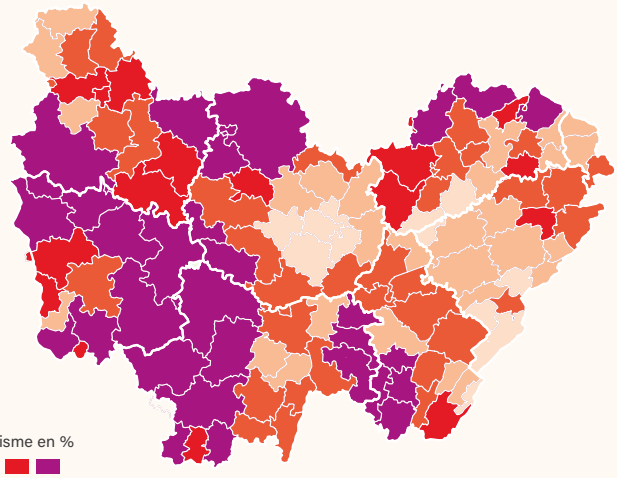

1.2 Taux d'illectronisme par intercommunalité dans les Hauts-de-France

Source : Insee, enquête TIC ménages 2019, RP 2016.

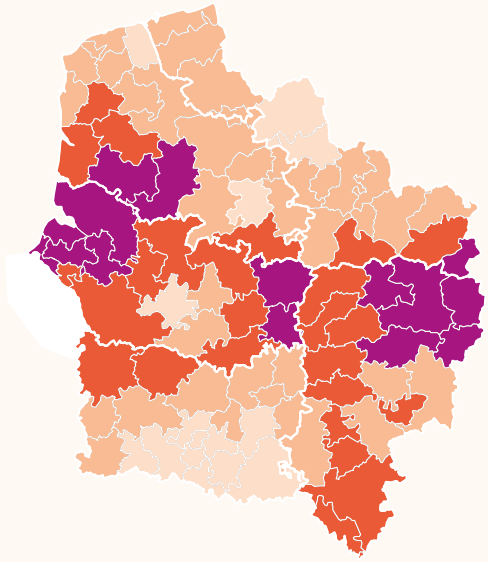

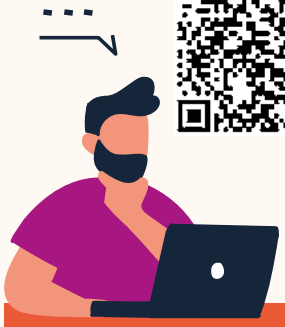

Agir contre le double illettrisme

L'ANLCI déploie la démarche DUPLEX pour l'accès de tous aux compétences numériques de base. L'objectif est de mieux accompagner vers l'autonomie numérique les personnes confrontées au double illettrisme, c'est-à-dire en difficulté avec le numérique et avec une autre compétence de base (langagière ou mathématique). La démarche DUPLEX apporte des solutions combinant l'acquisition des compétences numériques et des autres compétences de base pour accompagner et former ces personnes.

Illettrisme et emploi

3

51%
DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME OCCUPENT UN EMPLOI

Cela représente
1,3 millions
DE PERSONNES

1, 2, 3...

Source : Enquête IVQ 2012 Insee, Anlci

10%
DES DEMANDEURS D'EMPLOI
sont confrontés à l'illettrisme

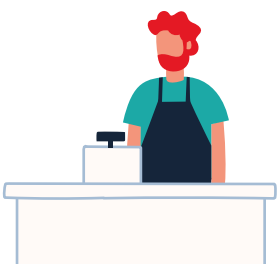

20%
DES ALLOCATAIRES DES MINIMA SOCIAUX
sont en situation d'illettrisme

LES SECTEURS PROFESSIONNELS CONCERNÉS

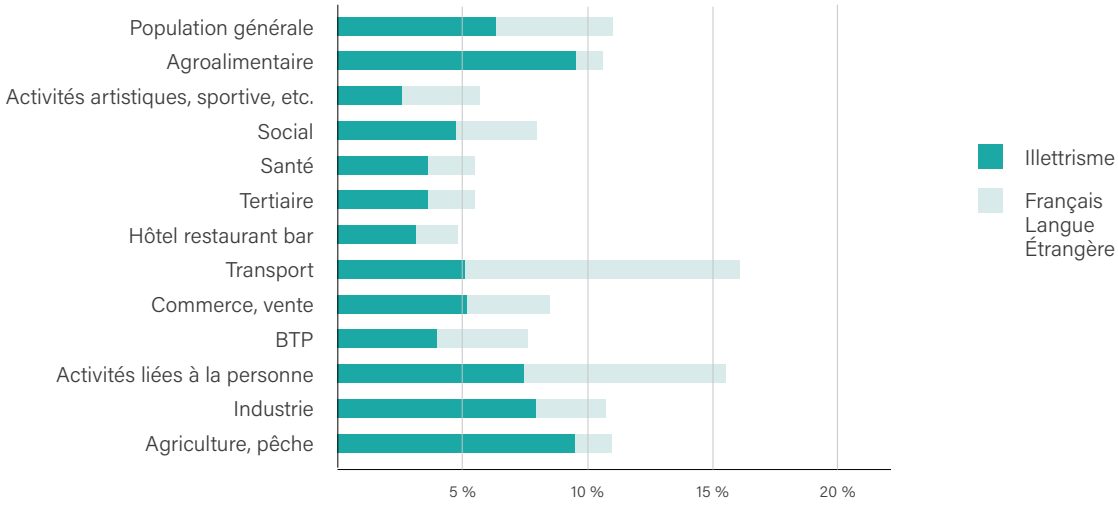

LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DE BASE DANS L'EMPLOI

Source : Baromètre ARCEP-Crédoc 2017

75%
des emplois
REQUIÈRENT LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DE BASE

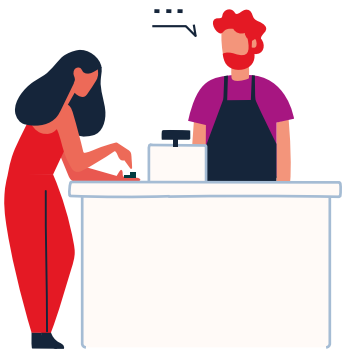

Source : Etude Uniformation auprès des adhérents, avril 2018

55%
des entreprises qui emploient des salariés en difficulté avec les compétences de base
CONSIDÈRENT LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS COMME PRINCIPALE TRANSFORMATION DE LEUR ACTIVITÉ

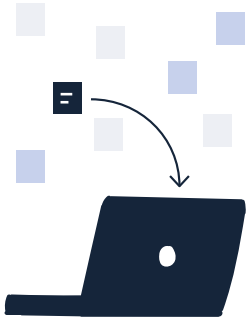

LA FORMATION DES MOINS QUALIFIÉS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pendant la crise sanitaire, l'offre de formation à distance a particulièrement profité aux plus qualifiés

Source : Bref, CEREQ, n°420, mars 2022

14 %
DES NON-TÉLÉTRAVAILLEURS
ont accédé à la formation à distance

soit la quasi totalité des ouvriers et 70% des employés

contre
40%
pour les télétravailleurs

- de 10%
DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES OUVRIERS
sont en lien avec le numérique

contre
29%
pour les cadres

76%
DES SALARIÉS NON DIPLÔMÉS
déclarent n'avoir reçu aucune proposition de formation de la part de leur employeur

contre
67%
pour les autres salariés

Parmi les éléments permettant d'expliquer les disparités d'accès à la formation, l'information et les propositions reçues de l'employeur sont déterminantes.

Au-delà de l'intention de se former, l'accès effectif à la formation est fortement lié au fait d'avoir reçu une proposition de formation de la part de l'employeur.

Zoom
sur la certification CléA

3.1 Carte des certifications CléA depuis le 1er janvier 2016

Source : Bulletin statistique trimestriel, Certif Pro, Mai 2022

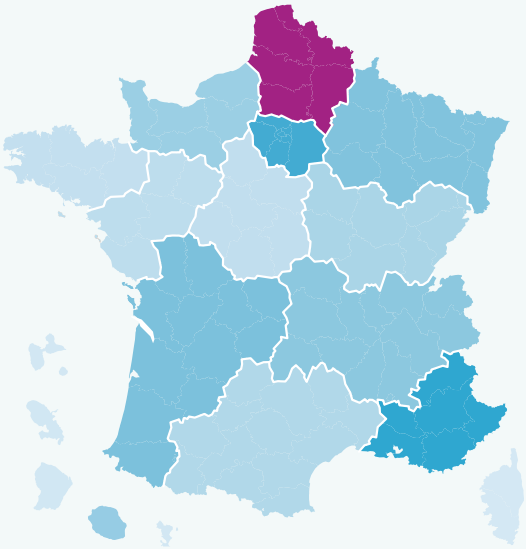

Nombre de personnes certifiées
5 — 15 543

15 543
personnes certifiées
en Hauts-de-France

CléA

Créée par Certif'Pro, l'association paritaire nationale des certifications professionnelles, la certification CléA est une certification commune à toutes les branches et secteurs professionnels. La certification CléA atteste de la maîtrise d'un socle de 7 domaines de compétences de base professionnelles.

Pour en savoir plus :
www.certificat-clea.fr

3.2 Chiffres CléA cumulés 1er janvier 2016 au 10 mai 2022

175 615
INSCRIPTIONS

165 601
ÉVALUATIONS PRÉALABLES

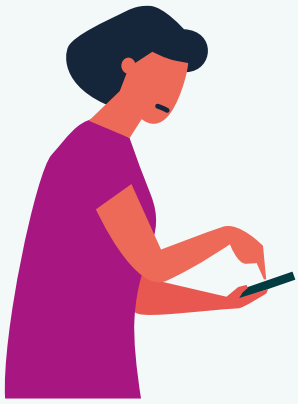

63 942
CERTIFICATIONS

69 188
ÉVALUATIONS FINALES

3.3 Niveau de formation à l'inscription - janvier à mai 2022

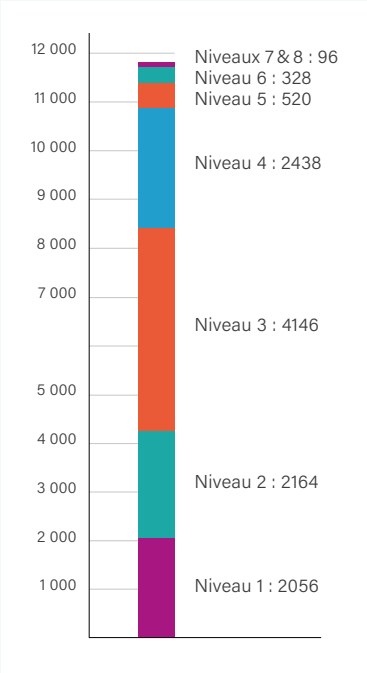

3.4 Taux de réussite à l'évaluation préalable CléA par domaine de compétence en 2022

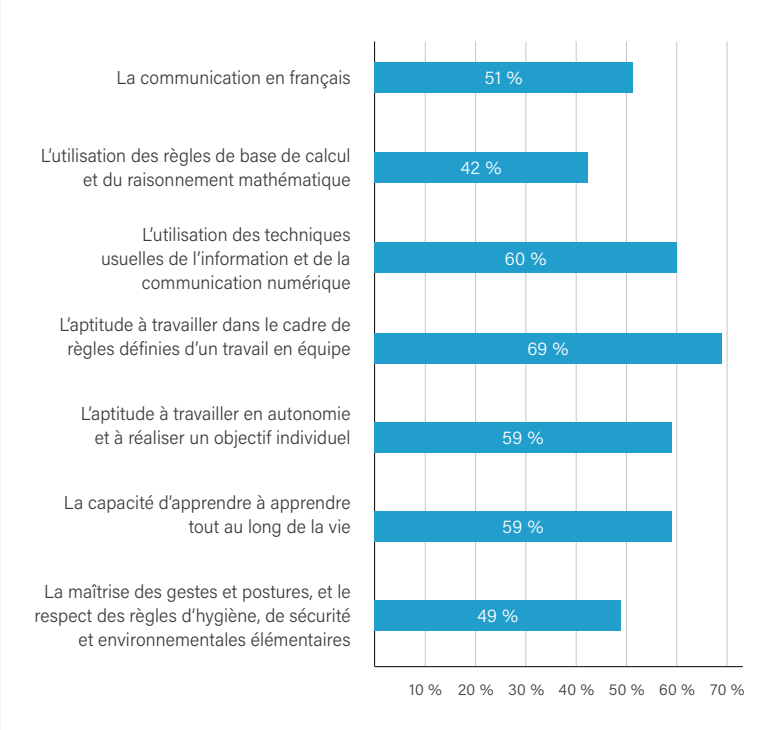

Durant l'évaluation préalable, les taux de réussite dans les domaines socles (communication en français et utilisation des règles de calcul) sont moins élevés que dans les autres domaines de compétences.

Cela signifie que la démarche de certification CléA se centre sur l'acquisition des compétences de base.

Et demain...

Les enquêtes « Information et vie quotidienne » (IVQ) réalisées par l'Insee avec la coopération de l'ANLCI en 2004 et 2011 et leurs déclinaisons régionales constituaient jusqu'à présent la seule source d'informations sur l'ampleur de l'illettrisme dans la population des personnes âgées de 16 à 65 ans.

Pour que nous puissions disposer de données plus récentes, le programme annuel de l'ANLCI a fixé l'objectif de mesurer plus régulièrement les situations d'illettrisme, notamment en renouvelant l'enquête de l'INSEE.

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a conclu une convention avec l'INSEE en 2021 visant à inscrire un module Compétences développé par l'ANLCI, dans le cadre de l'enquête européenne Adults educational survey (AES). Ce module dédié au niveau de compétence dans des situations de la vie courante permettra de mesurer l'illettrisme à travers des données nouvelles et actualisées.

L'enquête sera déclinée dans tous les territoires d'Outre-mer grâce au concours du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2023.

Création graphique : Minibox&Co

Agence Nationale
de Lutte Contre l'Illettrisme
(groupement d'intérêt public)
264, rue Garibaldi - CS 33415
69488 LYON CEDEX 03
contact@anlci.gouv.fr
Tel. + 33 (0)4 37 37 16 80

anlci
AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC